

SIGNALEMENT :

Agé de trente ans; taille, 1 mètre 56 centimètres; un peu trapu, visage rond, front petit et découvert, cheveux châtain clair, nez petit, barbe blonde et peu fournie, dents très blanches et bien rangées, bouche moyenne, menton à fossette, teint frais.

Le préfet de Saône-et-Loire, Pierre LEROY.

M. le colonel, chef de la 19^e légion de gendarmerie, vient d'adresser l'ordre du jour suivant à toutes les brigades placées sous son commandement, à l'occasion du douloureux événement dont deux gendarmes de Saône-et-Loire ont été victimes en faisant courageusement leur devoir :

ORDRE DU JOUR.

Les gendarmes Emery et Brunet, de la résidence d'Autun (Saône-et-Loire), étaient à la poursuite du nommé Moncharront, de la commune de Saint-Prix, sous le coup d'un mandat d'arrêt depuis environ un an. Le premier a succombé, victime de son zèle et de son dévouement; le second a été atteint d'un coup de feu, mais sa vie est sauve. Les dispositions prises par le chef de légion lui font espérer que la veuve du malheureux Emery sera pourvue des moyens d'élever honnêtement sa famille, à laquelle, ainsi qu'au gendarme Brunet, M. le ministre vient, par sa lettre du 20 courant, d'accorder une gratification de 300 francs. Déjà une somme de 150 francs leur avait été allouée pour les premiers besoins. Ces circonstances, toutes malheureuses qu'elles soient, prouvent une fois de plus que les services rendus par la gendarmerie ne sont jamais oubliés. Vouons donc à l'ordre toute notre énergie; le gouvernement nous remplacera auprès de nos familles par sa paternelle sollicitude.

A Lyon, le 20 novembre 1830.

Le colonel, chef de la 19^e légion de gendarmerie, SAUVAIRE.

SEINE-ET-MARNE (Fontainebleau). — Un crime vient de mettre en émoi la commune d'Avon. Il y a quelque temps, une jeune fille de vingt-deux ans, Ambroisine C..., étrangère à la localité, se présentait chez le sieur M..., cultivateur, qui, sur sa demande, lui louait une petite chambre au deuxième étage. Ambroisine prétendait que le soin de sa santé exigeait un repos complet pendant quelques mois, son médecin lui avait ordonné d'aller habiter la campagne. Quelques jours après, la jeune fille fit apporter dans sa chambre un modeste mobilier, et depuis ce moment, elle vécut seule, ne sortant que très rarement pour faire ses provisions. Il était rare de la voir adresser la parole à quelqu'un, même à son propriétaire. Cette mystérieuse conduite attirait bientôt sur Ambroisine l'attention de ses voisins, et malgré le soin qu'elle mettait à le dissimuler on avait reconnu qu'elle était enceinte. Avant-hier, comme on ne l'avait pas vu paraître depuis plusieurs jours, on conçut quelques inquiétudes, et dans la crainte qu'il ne lui fut arrivé malheur, le propriétaire se décida à pénétrer chez elle. Il l'a trouvée couchée, pâle et abattue. Aux questions qui lui furent adressées, elle répondit qu'elle avait été indisposée, mais qu'elle se sentait mieux et n'avait besoin de personne. M. M... remarqua sur le carreau, près du lit, de larges taches de sang en parties effacées, et soupçonnant qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire, il informa l'autorité.

La justice se rendit aussitôt près d'Ambroisine. Près d'elle, dans son lit, on trouva le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. Cette malheureuse a prétendu que son enfant n'existait plus lors de sa naissance. Cependant, par suite de l'autopsie faite par deux médecins, Ambroisine a été mise à la disposition du procureur de la République.

Bourse de Paris du 2 Décembre 1850.

Table with financial data including 'FONDS ÉTRANGERS', 'VALEURS DIVERSES', and 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET'.

Ventes immobilières. AUDIENCES DES CRÉES. HOTEL RUE DE PROVENCE. Etude de M^e LABOISSIERE, avoué à Paris, rue du Sentier, 29. Adjudication, le 21 décembre 1850, au Palais-de-Justice, à Paris. D'un HOTEL entre cours et jardin, orné de glaces, à Paris, rue de Provence, 40, d'une contenance de 951 mètres 23 centimètres carrés. Mise à prix réduite : 125,000 fr.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

MAISON RUE SAINT-DENIS. Licitation en la chambre des notaires de Paris, le mardi 24 décembre 1850, par le ministère de M^s HUILLIER et GOUCHAUX, D'une MAISON située à Paris, rue Saint-Denis, 382, élevée sur caves de cinq étages. Produit annuel : 2,880 fr. Mise à prix : 28,800 fr.

A CEDER. Beau café-estaminet, deux billards, rapport net, 5,000 fr. Prix, 14,000 fr. S'adresser, étude de M. Fortin-Joubert et Desgranges, rue Montmartre, 148.

TOPIQUE INDIEN. Guérison assurée des hernies sans bandage, des descentes de matrice, varicelles et hydrocèles. On délivre gratis une notice sur ces maladies.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE de COSSE, imprimeur-éditeur, successeur de COSSE et N. DELAMOTTE, place Dauphine, 27, à Paris.

DROIT ET JURISPRUDENCE : RECUEILS GÉNÉRAUX DE LOIS ET D'ARRÊTS -- DROIT CIVIL -- PROCÉDURE -- DROIT COMMERCIAL -- DROIT CRIMINEL -- DROIT ADMINISTRATIF, ETC.

CORPS DU DROIT FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE (120 A 1849). Divisé en DEUX SÉRIES. Prix des 2 séries, 16 foris vol. compactes, 140 francs. — Abonnement annuel (un Cahier par mois). — Paris, 6 fr. 50 c.; DÉPARTEMENTS, 7 fr. 50. — Cette collection est la plus COMPLÈTE; elle est d'un tiers meilleur marché que les autres. 1^{re} SÉRIE, de l'année 120 à 1788. Collection complète par ordre chronologique des Lois, Édits, Traités de paix, Ordonnances, Déclarations et Règlements antérieurs à 1789, avec Tables; par WALKER. — 3 vol. in-8^o. — Prix (séparément) : 35 fr.

LOIS DE LA PROCÉDURE CIVILE. Par G.-L.-J. CARRE, 3^e édit., avec un DICTIONNAIRE abrégé de la Procédure, résumant l'ouvrage tout entier et servant de Table générale et alphabétique des matières, par CHAUVEAU ADOLPHE, professeur à la Faculté de Toulouse. — 7 tomes en 8 foris vol. in-8^o. — Prix : 60 fr. — Le tome 5 (2 vol.) se vend séparément sous le titre de CODE DE LA SAISIE immobilière et de toutes les ventes judiciaires de biens immeubles, par le même auteur. — 2 vol. in-8^o. — Prix : 15 fr.

TRAITÉ DU BORNAGE. et de la Compétence des actions et en dérivant, par MILLET, juge de paix; 2^e édition, revue et considérablement augmentée, 1 foris vol. in-8^o. — Prix : 7 fr. 50 c.

MINORITÉ ET DE LA TUTELLE (Code de la). par M. MARCHAND, juge au Tribunal de Strasbourg. 4 vol. in-8^o de 600 p. 7 fr. 50.

TRAITÉ DU DROIT FRANÇAIS. dans ses rapports avec la Jurisprudence et la législation, par M. Victor FOUCHER, procureur de la République à Paris, 5 vol. in-8^o. — 30 fr.

JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE CIVILE. par M. DELAMARRE, docteur en droit, professeur à la Faculté de Rennes, et LE POITVIN, docteur en droit, professeur à la Faculté de Toulouse. 1849. 1 vol. in-8^o. — Prix : 5 fr.

LA PUBLICATION LÉGALE DES ACTES DE SOCIÉTÉ EST OBLIGATOIRE, POUR L'ANNÉE 1850, DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT ET LE JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

AVIS DE RÉPARTITION. Les créanciers du sieur Xavier MONDET, ancien peaussier, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 202, en retard de produire leurs titres, sont invités à le faire, dans les dix jours, entre les mains de M. Sautier, rue Richer, 26, commissaire chargé de la liquidation de l'actif abandonné par le concordat dudit sieur Mondet. A. BLAY. (2609)

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

REPARTITION. Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur HEURTUAUX fils (Jean-Marie), nourrisserie, à Grenoble, peuvent se présenter chez M. Heurtey, syndic, rue Laflitte, 51, pour toucher un dividende de 16 fr. 41 cent. p. 100, unique répartition (N° 7333 du gr.).

BRETON. Du 20 novembre 1850. — M. Roussin, 72 ans, rue du Fig-Sil-Flour, 65, 40. — M. Parpal, 47 ans, rue Grange-Batelière, 18. — M. Collin, 56 ans, rue Croix-des-Bellis-Champs, 23. — Mlle Perrin, 60 ans, quai St-Michel, 17. — Mme Jean, 75 ans, passage Joubert, 5. — M. Leclerc, 62 ans, rue de la Reine, 23. — M. Van Robais, 31 ans, rue Bordier, 35 ans, rue St-Martin, 100. — Mlle Lallier, 31 ans, rue de la Vieille-Li-Templo, 4. — M. Mouton, 47 ans, rue de Charonne, 10. — M. Lhuissier, 88 ans, rue du Cherche-Midi, 19. — M. Senel, 10 ans, rue du Cherche-Midi, 37. BRETON.

Enregistré à Paris, le 3 décembre 1850, F. Reçu deux francs vingt centimes. IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.